

Délibération n°2023-067 du 31 mai 2023
Portant sur le balisage des GRP
Demande de subvention au titre des contrats Boost'ter 2019-2023

L'an Deux Mille Vingt-trois, le trente et un mai à 18h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de SAINT-DIZIER-LA-TOUR, sous la présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 25/05//2023.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 40	Votants : 49	POUR : 49
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	CONTRE : 0
Excusés : 2 Absents : 11	Exprimés : 49	

Présents : MM. GUYONNET, PARROT *suppléante* DUBSAY, BERTHON, GRASS, VENTENAT, GRANGE, MOUNAUD, BIGOURET, RICHIN, SIMON, LE CORRE, FERRIER, ÉCHEVARNE, JANUEL *suppléant* PERRIER S, BOUCHET, VERDIER, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, FAUCONNET, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, GLOMOT, FAUCHER.

Pouvoirs : JAMME à BERTHON, SCARAMUCCIA à SIMON, JOULOT à VIRGOULAY, SIMONET V à RICHIN, LUQUET L à LUQUET A, GALINDO à VERDIER, VIALTAIX à DESGRANGES, FONTVIELLE à DESARMENIEN, CHEFDEVILLE à VENTENAT.

Excusés : DESCLOUX, SCHMIDT.

Absents : SIMONET B, PIERRON, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, PLAS, D'HULSTER, WELZER, ROULLAND, BRUNET, CHAUSSAT.

Secrétaire de séance : Jacques CORDIER

Rapporteur : Marie-Françoise VENTENAT, Vice-présidente

Le développement et la promotion de la pratique de l'offre de randonnée sur le territoire de la Communauté de communes Marche et Combrailles en Aquitaine ont été identifiés comme des axes prioritaires de la stratégie touristique.

Une action de développement touristique éligible aux fonds départementaux Boost'ter est envisagée en 2023 :

- Balisage des deux dernières boucles de GRP.

Depuis 2018, la communauté de communes s'est engagée dans la création d'un GRP (GR de Pays) ; 4 boucles ont été retenues pour couvrir l'ensemble du territoire Marche et Combraille en Aquitaine. En 2022, deux de ces quatre boucles ont été homologuées et balisées. Le travail se poursuit cette année pour l'homologation des deux dernières boucles restantes (Crocq et Chénérailles).

Afin de poursuivre ce processus engagé avec l'appui technique du CDRP23 (Comité Départemental de la Randonnée Pédestre) et de respecter le référentiel GRP, le conseil communautaire a confié le balisage au CDRP23, par la délibération n°2022-050 en date du 23 mars 2022 portant sur l'autorisation de balisage et d'entretien des Grandes Randonnées de Pays - GRP. Afin de financer le balisage des deux dernières boucles, le service « tourisme » souhaite déposer un dossier de subvention auprès du département de la Creuse au titre du programme Boost'ter 2019-2023.

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Le plan de financement prévisionnel détaillé est le suivant :

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Nature	Montant	Type de subv + (taux)	Montant
Balisage GRP : boucle de Crocq	5 825.83€	Dispositif Boost'ter (60% des dépenses HT)	7 597.194€
Balisage GRP : boucle de Chénérailles	6 836.16€	Autofinancement (40%)	5 064.796€
TOTAL HT	12 661.99€	TOTAL HT	12 661.99€

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des contrats de territoire Boost'ter pour un montant prévisionnel de 7 597.194€ ;
- AUTORISE le Président ou la Vice-Présidente en charge du « tourisme » à signer tous les documents afférents à la conduite de ce projet ;

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en sous-préfecture le 07 juin 2023
Pour copie conforme, le 07 juin 2023

Le Président,
Gérard GUYONNET

